

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue mardi, le 26 janvier 2010 à 18 h 30 à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Nadine Blais, Paule Fortier, Estelle Labelle, Lise Landry et Guylaine Richer, ainsi que M. Normand Chalifoux, tous commissaires formant quorum, ainsi que Mme Karine Lefrançois, commissaire-parent.

MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir., dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Marie-France Boyer, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Yvon Truchon, dir. gén. adj. et Denis Riopel, dir. serv. ress. mat., ainsi que Mme Sandra East et M. Jean Paquette, commissaires.

OUVERTURE

En application des articles 154 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*, le directeur général, M. Jean-François Lachance, ouvre la séance à la suite de la nomination du nouveau comité exécutif par le conseil des commissaires le 8 décembre 2009.

PRÉSIDENCE D'ASSEMBLÉE

Résolution n° CE-100126-2244

ATTENDU les dispositions des articles 155, 156 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

DE DÉSIGNER Mme Paule Fortier comme présidente d'assemblée, jusqu'à l'élection du président ou de la présidente du comité exécutif.

Adopté

Mme Paule Fortier préside la séance à titre de présidente d'assemblée du comité exécutif.

PROCÉDURE D'ÉLECTION – PRÉSIDENCE ET VICE-PRÉSIDENCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Résolution n° CE-100126-2245

ATTENDU qu'un nouveau comité exécutif a été constitué en vertu de la résolution n° CC-091208-3184 et que le mandat des membres dudit comité exécutif a été fixé à deux ans;

ATTENDU l'article 8.4 des règles de régie interne et de procédure d'assemblée du comité exécutif, lequel prévoit la tenue d'un vote secret pour l'élection à la présidence et à la vice-présidence du comité exécutif;

ATTENDU qu'il y a lieu d'adopter une procédure pour l'élection à la présidence et à la vice-présidence du comité exécutif;

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

DE RETENIR la procédure suivante pour l'élection à la présidence et à la vice-présidence du comité exécutif :

- Identification du poste à combler;
- Période de mise en candidature : la ou les propositions sont reçues pour les postes à combler;
- On procède au vote. On organise autant de tours de votation qu'il est requis pour obtenir l'adoption d'une proposition à la majorité des voix des membres présents;
- Entre chaque tour de vote, le candidat ayant obtenu le moins de votes est éliminé;

DE PROCÉDER par scrutin secret et que seul le résultat final soit divulgué;

DE DÉTRUIRE les bulletins de vote dès que les résultats sont divulgués;

DE DÉSIGNER MM. Yvon Truchon et Richard Chaurest comme scrutateurs.

Adopté

POSTE À LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Appel de candidatures

La présidente d'assemblée, Mme Paule Fortier, appelle les propositions pour le poste de présidente du comité exécutif.

M. Normand Chalifoux propose Mme Guylaine Richer pour le poste de présidente du comité exécutif.

Mme Karine Lefrançois propose la clôture des mises en candidature.

Mme Guylaine Richer accepte et la présidente d'assemblée déclare Mme Guylaine Richer élue présidente du comité exécutif.

PRÉSIDENTE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Résolution n° CE-100126-2246

ATTENDU les dispositions des articles 155 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU la procédure d'élection retenue par le comité exécutif;

ATTENDU le résultat des votes à la présidence du comité exécutif;

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

DE NOMMER Mme Guylaine Richer à la présidence du comité exécutif.

Adopté

Mme Guylaine Richer occupe son siège et préside la séance.

POSTE À LA VICE-PRÉSIDENCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Appel de candidatures

La présidente, Mme Guylaine Richer, appelle les propositions pour le poste de vice-présidente du comité exécutif.

Mme Lise Landry propose Mme Josée Bastien pour le poste de vice-présidente du comité exécutif.

M. Normand Chalifoux propose la clôture des mises en candidature.

Mme Josée Bastien accepte et la présidente déclare Mme Josée Bastien élue vice-présidente du comité exécutif.

VICE-PRÉSIDENCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Résolution n° CE-100126-2247

ATTENDU les dispositions des articles 155 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU la procédure d'élection retenue par le comité exécutif;

ATTENDU le résultat des votes à la vice-présidence du comité exécutif;

Il est proposé par Mme Lise Landry

DE NOMMER Mme Josée Bastien à la vice-présidence du comité exécutif.

Adopté

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CE-100126-2248

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2009.

Adopté

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CE-100126-2249

Il est proposé par Mme Lise Landry

D'ADOPTER tel quel le projet d'ordre du jour, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

2. Présidence d'assemblée;
3. Élections au comité exécutif :
 - 3.1. Procédure d'élection – présidence et vice-présidence;
 - 3.2. Élection à la présidence;
 - 3.3. Élection à la vice-présidence;
6. Nomination de professionnels pour l'aménagement de classes préscolaires aux écoles des Primevères et Saint-Pierre;
7. Nomination de gestionnaire; (*huis clos*)

8.3.1. État de situation sur les négociations de protocoles d'entente avec les municipalités – information;

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

NOMINATION DE PROFESSIONNELS POUR L'AMÉNAGEMENT DE CLASSES PRÉSCOLAIRES AUX ÉCOLES DES PRIMEVÈRES ET SAINT-PIERRE

Résolution n° CE-100126-2250

ATTENDU qu'il y a lieu d'effectuer des travaux d'aménagement de classes préscolaires aux écoles des Primevères et Saint-Pierre;

ATTENDU que le coût des travaux est évalué à 700 000 \$;

ATTENDU que la Commission scolaire doit retenir les services de firmes professionnelles en architecture et en ingénierie pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux;

Il est proposé par Mme Estelle Labelle

DE RETENIR les firmes professionnelles suivantes pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement de classes préscolaires aux écoles des Primevères et Saint-Pierre :

En architecture :

- François Grenon Architecte

En ingénierie (mécanique et électricité) :

- IngémeI Experts-Conseils inc.

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document pouvant donner effet aux présentes.

Adopté

HUIS CLOS

Résolution n° CE-100126-2251

Il est proposé par Mme Paule Fortier

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 19 h.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CE-100126-2252

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 19 h 25.

NOMINATION DE GESTIONNAIRE – DIRECTION ADJOINTE À LA DIRECTION DU SERVICE DES AFFAIRES CORPORATIVES ET DES COMMUNICATIONS

Résolution n° CE-100126-2253

ATTENDU l'avis du concours ayant trait au poste de direction adjointe à la Direction du service des affaires corporatives et des communications;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est proposé par Mme Estelle Labelle

DE NOMMER madame Anik Gagnon au poste de directrice adjointe à la Direction du service des affaires corporatives et des communications et que la date de nomination soit déterminée par la Direction générale.

Tel que précisé dans la politique de gestion des administrateurs de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, madame Anik Gagnon sera soumise à une période de probation d'une année à compter de la date de sa nomination.

Adopté

ÉTAT DE SITUATION SUR LES NÉGOCIATIONS DE PROTOCOLES D'ENTENTE AVEC LES MUNICIPALITÉS

Ce point est reporté.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CE-100126-2254

Il est proposé par Mme Lise Landry

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 19 h 30.

Guylaine Richer, présidente

Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général